



**ARRÊTE PORTANT DELEGATION DE FONCTION**

**A Mme Agnès AUDUREAU,**  
**8<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENTE**

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Le Président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons Monédières,**

- Vu** l'article L 5211-9 du C.G.C.T,
- Vu** le Code Général des collectivités territoriales, article L2122-18,
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes,
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 7 avril constatant l'élection de Mme Agnès AUDUREAU en qualité 8<sup>ème</sup> vice-présidente,
- Vu** la délibération sur les indemnités des vice-présidents du 7 avril 2026.

**Arrête**

Madame Agnès AUDUREAU, 8<sup>ème</sup> vice-présidente, et Présidente de la Commission Actions Sociales - Enfance-jeunesse, reçoit délégation de façon permanente à compter du 8 avril 2026, pour remplir les fonctions suivantes :

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Agnès AUDUREAU, 8<sup>ème</sup> vice-présidente est chargée du suivi permanent des actions menées dans le cadre de la compétence Actions Sociales et Enfance- Jeunesse de la Communauté de Communes, et de tous les actes qui s'y rapportent.

Elle est en outre chargée d'animer la Commission Actions Sociales-Enfance Jeunesse.

**Article 2** : Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, délégation de fonction est donnée à Madame Agnès AUDUREAU pour :

- convoquer les membres de la Commission Actions Sociales - Enfance-Jeunesse,
- représenter la Communauté de Communes auprès des partenaires pour les actions précitées,
- signer tous documents comptables en lien avec la présente délégation (engagements, mandatements, titres de recettes, attestations et justificatifs...), les devis, les bons de commandes et les conventions relatifs à l'enfance jeunesse, jusqu'à 15 000 € H.T,
- signer les bilans annuels avec les différents partenaires (CAF, MSA...),
- signer les demandes de subventions dans le cadre des projets Enfance Jeunesse.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ussel,
- à Monsieur le trésorier d'Egletons,



AR-2026-010

- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à l'intéressée.

Fait à Lapeau, le 8 avril 2026  
Le Président,



Jean-Louis BACHELLERIE

**REÇU LE**

**08 AVR. 2026**

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)**